

DROIT À UN ABRI.

Chaque être humain a, ou devrait avoir, des droits reconnus et respectés.

Parmi ces droits les plus significatifs : droit à la santé, à l'école, au logement...

Nous sommes, hélas, confrontés à une situation très inquiétante nous entendons beaucoup trop parler de sans-abris, de personnes obligées de passer les nuits dehors, ou dans des conditions dégradantes. Comment les autres droits humains pourraient-ils être reconnus en l'absence de ce premier : le droit à un toit.

La commune de Réalmont a construit une nouvelle maison de retraite – en service depuis 5 ans – mais l'ancienne structure est toujours inoccupée depuis 2012. Pourquoi ne pas utiliser ces capacités d'accueil existantes susceptibles de fonctionner sans grands aménagements. Elle pourrait accueillir plusieurs dizaines de personnes dans les meilleures conditions possibles, permettant ainsi à notre département et à notre cité de prendre part à la responsabilité humaine globale.

Nous en appelons à tous les niveaux des pouvoirs publics : Conseil Municipal, Communauté de Communes, Conseil Départemental, Préfecture, doivent prendre en considération ces droits humains élémentaires et tout mettre en œuvre pour utiliser cette structure et la mettre rapidement à disposition.... Ils en ont le pouvoir et les moyens.

NOM et Prénom	Commune	Signature

Si vous souhaitez poursuivre cette initiative parce que ce sera nécessaire, merci de nous donner des coordonnées pour vous joindre.

Chaque être humain a, ou devrait avoir, des droits reconnus et respectés.

Parmi ces droits les plus signifiants : droit à la santé, à l'école, au logement...

Nous sommes, hélas, confrontés à une situation très inquiétante nous entendons beaucoup trop parler de sans-abris, de personnes obligées de passer les nuits dehors, ou dans des conditions dégradantes. Comment les autres droits humains pourraient-ils être reconnus en l'absence de ce premier : le droit à un toit.

La commune de Réalmont a construit une nouvelle maison de retraite – en service depuis 5 ans – mais l'ancienne structure est toujours inoccupée depuis 2012. Pourquoi ne pas utiliser ces capacités d'accueil existantes susceptibles de fonctionner sans grands aménagements. Elle pourrait accueillir plusieurs dizaines de personnes dans les meilleures conditions possibles, permettant ainsi à notre département et à notre cité de prendre part à la responsabilité humaine globale.

Nous en appelons à tous les niveaux des pouvoirs publics : Conseil Municipal, Communauté de Communes, Conseil Départemental, Préfecture, doivent prendre en considération ces droits humains élémentaires et tout mettre en œuvre pour utiliser cette structure et la mettre rapidement à disposition.... Ils en ont le pouvoir et les moyens.

NOM et Prénom	Commune	Signature



Si vous souhaitez poursuivre cette initiative parce que ce sera nécessaire,
merci de nous donner des coordonnées pour vous joindre.

Vous pouvez transmettre cette pétition signée à :

Cazelles Gilbert et Julie Lieu dit Balmes 81120 LOMBERS
Le Borgne Jean François 5 Passage H GUIBAUD 81600 AUSSAC
PCF 8 Place Henri MEROU 81300 GRAULHET